



Compte rendu de la CAP des 1^{er} et 2 décembre 2016

Suite à nos déclarations liminaires, le Président de la CAP, Monsieur THEVAUX, a réaffirmé sa volonté de pouvoir échanger régulièrement avec les organisations syndicales, en amont des CAP, afin de pouvoir nous apporter des réponses concrètes. Notons au passage, qu'il s'agit là purement de la démarche que nous avons initiée par le biais de nos lettres ouvertes (octobre et novembre 2016).

Nous avons obtenu des précisions sur la question du RIFSEEP, mais pour l'heure, il convient surtout de retenir que les discussions sont en cours et que rien n'est encore acté. Concernant la prime de fin d'année versée aux ASS du SG, le dispositif de l'application du RIFSEEP n'étant pas finalisé, l'administration a fait le choix de maintenir les primes existantes en les nommant selon la nouvelle nomenclature, soit CIA sur leur fiche de paye. Il s'agit simplement d'un changement de nom.

Par conséquent, pour la DAP et la PJJ, la prime n'existant pas en 2015, elle n'a pas été versée non plus en 2016. Vous constaterez qu'aucune réponse n'a été apportée quant à l'équité de traitement....

Le Président de la CAP a pris acte que seule sa direction n'a pas transmis les chiffres relatifs aux effectifs des ASS du SG (nombre global, contractuels, départs à la retraite, etc).

La parole a ensuite été donnée à la DAP et la DPJJ qui, une fois n'est pas coutume, semblent avoir été transparents dans leurs réponses.

La situation des collègues de la DAP, exerçant des missions de CPIP mais non intégrés ni détachés dans le corps des CPIP pose problème et la DAP n'arrive pas à déterminer une position commune au sein de son administration. Depuis des années, nous expliquons que cette décision est une vraie usine à gaz, mais c'est la première fois que la DAP le reconnaît. Reste sans réponse la question, pourtant urgente, des retraites des collègues qui ont intégré le corps des CPIP. Par ailleurs, la DAP justifie de ne pas avoir proposé de postes à la mobilité en préférant embaucher des contractuels pour un an, plutôt que de prendre le risque de leur signer plusieurs contrats de courte durée après chaque CAP. Quand bien même pour nous cela demeure de l'emploi précaire, mais nous reconnaissons à la DAP une certaine cohérence. Cette trentaine de postes concernés devraient être proposés lors de la CAP du printemps 2017.

A la PJJ, pour la première fois nous avons la présence d'une représentante de la "sous direction des missions de protection judiciaire et d'éducation" qui a répondu sur la question de la circulaire Perdrille. Elle a réaffirmé la volonté de conserver au sein des équipes la pluridisciplinarité et reconnaît la distortion entre le temps administratif nécessaire pour la refonte de la circulaire, faute de personnel suffisant, et les attentes depuis 12 ans des ASS malmenés sur le terrain (normes, missions, etc).

La représentante des ressources humaines de la PJJ a fait part de l'avancée de la rédaction de la note concernant le milieu ouvert, et annonce que sa présentation aura lieu en janvier 2017 lors d'un comité technique central (CTC). Rappelons que cette note devait être présentée voilà 4 CTC et chaque fois a été reportée... Contrairement aux CAP passées, la DPJJ a fait part de sa compréhension de l'impatience des collègues du milieu ouvert.

La DPJJ et la DAP ont réaffirmé leur besoin d'un recrutement d'ASS mais pour l'heure la décision est suspendue au bon vouloir de Bercy.

Si la CAP s'était arrêtée là, nous aurions presque pu en ressortir satisfaits.

Mais, en cours de séance, la présidence a changé. Ainsi que le ton...

Lors de l'étude du tableau d'avancement, les représentants du personnel ont défendu, comme depuis des années, l'avancement à l'ancienneté, seul critère objectif selon nous puisque les missions et fonctions entre un ASS et un ASS Principal demeurent identiques. Pour le Président par intérim, cette position ne serait pas acceptable, sous entendant que nous ne défendrions pas l'intérêt des agents. L'administration fait quant à elle le choix d'un avancement au mérite, par direction, et nouveauté du jour, par région administrative d'affectation.

Le Président par intérim a réagi d'une manière que nous avons vécue comme inadaptée, face à notre position, différente de la sienne que nous jugeons trop inégalitaire et partielle.

La décision a alors été prise de soumettre au vote, dans leur intégralité, notre liste, face à celle de l'administration, qui bien évidemment a obtenu gain de cause. Pas le temps de discuter, la séance était levée au pas de charge pour le temps du repas.

A notre retour, nous avons lu une déclaration intersyndicale (CGT, FSU, CFDT, en pièce jointe) pour exprimer notre incompréhension, notre sidération, voire notre colère, quant à la méthode employée. Aucune réaction de l'administration. Nous avons donc demandé une suspension de séance durant laquelle nous avons adressé une demande d'audience au Président titulaire de la CAP (cf pièce jointe).

La séance a repris par la lecture d'une déclaration, très administrative, présentée comme venant de l'ensemble de l'administration, réaffirmant ses principes quant à l'avancement. Nous avons pris acte et avons achevé cette CAP par l'étude des dossiers de mobilité, détachements et intégrations.

Nous avons joué les prolongations avec quelques questions diverses. Nous avons porté à la connaissance de l'administration les problèmes qui demeurent au SG concernant le remboursement des frais de déplacements (pour certains remontant à 2015). La PJJ nous a également informé des grosses difficultés de gestion des dossiers des personnels, et s'est excusée du retard pris, par exemple, pour la rédaction des arrêtés de nomination des ASS du concours de 2014.

La séance a alors été levée et nous avons été invités à rejoindre le Président de la CAP qui donnait suite en urgence à notre demande d'audience (cf compte rendu ci joint).

Vos élus CAP pour la liste CGT-FSU

Pour le grade d'ASS Principal

Florence ROUSSELET – 06 08 12 27 78 / rousseletla@orange.fr

Pour le grade d'ASS

Jean-Damien DEL PAPA – 06 88 55 93 18 / jddp39@yahoo.fr

Julien TORRES – 06 08 70 35 50 / j.torres2@wanadoo.fr

Christine LAGACHE – 06 83 47 60 23 / christine.lagache@justice.fr